

« **BERCYNNOV** »

UN CNAS BUDGÉTAIRE SANS BUDGET !

TRADITIONNELLEMENT, LE DERNIER CNAS DE L'ANNÉE RECUEILLE L'AVIS DES ORGANISATIONS SYNDICALES SUR LE BUDGET DE L'ANNÉE SUIVANTE. LE CONTEXTE POLITIQUE ACTUEL NE NOUS A PAS PERMIS DE DISCUTER DU BUDGET : IL N'Y EN A PAS POUR L'INSTANT.

CONSÉQUENCES IMMÉDIATES : LE MONTANT DE LA PIM (SUBVENTION INTERMINISTÉRIELLE RESTAURATION) N'EST PAS DÉTERMINÉE, LE MONTANT DES CRÉDITS D'ACTIONS LOCALES (CAL) RESTE INCONNU, LES TITRES RESTAURANT NE SONT PLUS UTILISABLES EN SUPERMARCHÉS.

En préambule, la secrétaire générale a évoqué la situation catastrophique à Mayotte et toutes les organisations syndicales ont témoigné leur soutien à la population mahoraise ainsi qu'à nos 300 collègues qui y travaillent.

La CFDT-CFTC se félicite qu'au travers de cette PSC, les retraités auront enfin des nouvelles de l'action sociale ministérielle.

Suite à nos multiples interventions concernant le règlement intérieur des CDAS, la Secrétaire Générale nous confirme avoir de nouveau adressé aux présidents ses directives quant aux modalités d'utilisation des autorisations d'absences pour les mandatés.

La convocation des CDAS doit être au minimum d'une journée ! La préparation et le compte rendu sont donc d'une demi-journée chacun.

LA NOTE D'ORIENTATION CDAS

Le projet de note d'orientation à destination des présidents de CDAS nous a été présenté. Nous n'avons pas pu la voter du fait d'absence du cadre budgétaire.

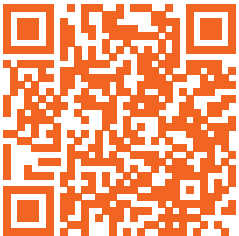
Toutefois, suite aux débats, quelques points seront précisés : livraison de repas via frigos connectés, utilisation des fonds liés aux ventes des résidences EPAF dédié à l'immobilier de l'action sociale...

Au 1er janvier 2026, les agents pourront enfin bénéficier de la Protection Sociale Complémentaire (PSC).

Les délégués de l'action sociale devront se faire le relais des informations auprès des actifs et des retraités.



CNAS,
17 DÉCEMBRE 2024



REJOIGNEZ NOUS !



Cfdt:
FINANCES

LA PRISE EN CHARGE DE LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ, C'EST NOUS !

Pour un syndicalisme utile



LE PRIX DES REPAS EN 2025

Le point d'indice n'a pas été revalorisé mais l'harmonisation tarifaire le sera :

- de 6€ à 6,15€ pour la province, soit une augmentation de 15 centimes par repas (2,5 %)
- de 5,5 € à 5,67€ pour l'Île-de-France, soit une augmentation de 17 centimes par repas (3 %)

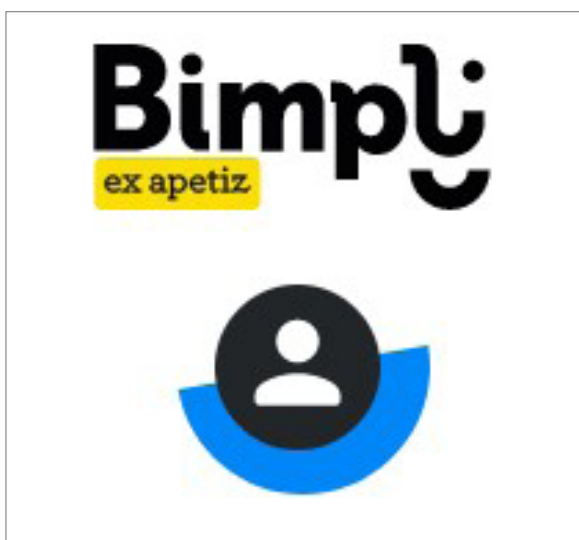
Toutefois nous regrettons que ces plafonds d'harmonisation ne soient que des références et peuvent être dépassés. Force est de constater que certains payent beaucoup plus cher pour leur repas. Nous avons eu l'explication : seuls les restaurants directement financés par le SG appliquent strictement ces plafonds. Ceux gérés par les autres directions générales ne sont pas dans l'obligation de les respecter.



NOUVEAUX MARCHÉS DE TITRES RESTAURANTS ET CHÈQUES CADEAUX

La société SWILE (ex BIMPLI, ex APETIZ) a remporté les deux marchés pour les 4 prochaines années.

Une nouvelle carte devrait pouvoir vous être livrée à domicile et l'utilisation sera identique à aujourd'hui. Le montant des chèques cadeaux devrait pouvoir être crédité sur cette même carte.



ENQUÊTE ACTION SOCIALE 2024

Du 4 au 22 novembre a eu lieu l'enquête annuelle sur l'action sociale. Avec seulement 12 % de participants, il est difficile d'en tirer des enseignements fiables.

Selon cette enquête 85 % des répondants sont satisfaits de l'action sociale mais cette satisfaction n'est pas la même pour tous les dispositifs : par exemple, les séjours de vacances et colonies pour enfants semblent plus appréciés que la restauration et les titres restaurant.



POINT SUR LES TRAVAUX DE LA FÉDÉRATION D'ACTION SOCIALE FINANCES (FASF)

Avec la création officielle de la FASF le 23 mai 2024 et l'arrivée de la directrice en septembre, les travaux se mettent en place. Une délégation est allée présenter la fédération auprès de 3 écoles ENFIP.

D'autres visites sont prévues et l'alliance CFDT-CFTC souhaite qu'aucune direction ne soit oubliée.

Des conventions d'objectifs, de moyens et de performances sont en cours de signature avec les trois opérateurs : ASF Restauration (ex AGRAF), ASF Vacances (ex EPAF) et ASF Logement (ex ALPAF).

Nous espérons que cette création permettra un meilleur accès aux différentes prestations d'actions sociales pour les agents, leurs familles et les retraités.

Vos représentants CFDT au CNAS

Lydie Nemecek, Renaud Recrosio, Tony Wasselin et Lionel Josserand

Pour toute question, précision :
action.sociale@finances.cfdt.fr